

DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DES INDEXATIONS DES RETRAITÉS MUNICIPAUX

Proposition de courriel aux députés concernant la Loi 15

À tous les membres de l'AER

Le 23 juin 2023, nous écrivions à madame Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal :

« Compte tenu de la conclusion de la Cour d'Appel, qui maintient la portion de la décision rendue par le juge Benoit Dumoulin de la Cour supérieure en juillet 2020 qui déclarait inconstitutionnelles les dispositions relatives à la suspension de l'indexation des rentes des retraités prévues à la Loi 15, nous demandons à la Ville de Montréal de prendre acte de ce jugement, de rétablir les indexations et de procéder au versement des sommes dues depuis la suppression de l'indexation automatique prévue dans les règlements des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal. »

La Ville de Montréal nous informait qu'elle avait avisé la Cour suprême du Canada de son appui au Procureur général du Québec dans sa contestation de la décision de la Cour d'appel du Québec,

Le 22 novembre 2023, nous écrivions à madame Sonia Bélanger, ministre déléguée à la Santé et aux Aînés :

« Compte tenu de la conclusion de la Cour d'appel, qui maintient la portion de la décision rendue par le juge Benoit Dumoulin de la Cour supérieure en juillet 2020 qui déclarait inconstitutionnelles les dispositions relatives à la suspension de l'indexation des rentes des retraités prévues à la Loi 15, nous vous demandons, en tant que Ministre déléguée aux Aînés, de prendre acte de ce jugement et d'intervenir auprès du gouvernement et du Procureur général du Québec afin de retirer sa contestation à la Cour suprême du Canada. Cela permettrait à la Ville de Montréal et aux autres municipalités de rétablir les indexations et de procéder au versement des sommes dues aux retraités qui ne cessent de s'appauvrir depuis la suppression de l'indexation automatique prévue dans les règlements des régimes de retraite des employés municipaux. »

Une copie de la lettre a été envoyée par courriel à tous les députés de l'Assemblée nationale.

Puisque à ce jour nous n'avons reçu aucune réponse ou accusé de réception de notre lettre de la part de la ministre, nous avons demandé aux chefs des partis d'opposition, dans une lettre du 17 janvier 2024, **d'intervenir auprès de la Ministre déléguée à la Santé et aux Aînés et du gouvernement afin de donner suite à notre requête.**

Nous souhaitons également initier une autre démarche auprès du gouvernement. **Pour cela, il nous faut votre appui et votre collaboration** en proposant, à chacun de vous, d'envoyer un courriel à votre député québécois (vous trouverez son adresse courriel dans le document ci-joint) et en y joignant notre lettre à la ministre (que nous avons également joint à ce message).

Jacques Guilmain

Président

Voici le modèle de courriel que nous vous suggérons d'envoyer à votre député:

N'oubliez pas de modifier **les textes en rouge** et de joindre à votre courriel la lettre à la ministre ci-jointe.

À : adresse courriel de votre député

CC : ministre.deleguee@msss.gouv.qc.ca; aer@bellnet.ca

Objet : Rétablissement des clauses d'indexation des retraités municipaux

Monsieur ou madame (nom de votre député)

Députée de **(nom du comté)**

Le gouvernement adoptait le 5 décembre 2014 la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi 15). Cette loi permet aux municipalités de retirer unilatéralement l'indexation automatique des régimes de retraite de tous les employés municipaux et paramunicipaux, ce que la Ville de Montréal applique depuis 2017.

Depuis l'adoption de cette loi, les retraités voient leur pouvoir d'achat diminuer considérablement, surtout compte tenu de l'inflation constante et du taux d'inflation élevé des dernières années et que les économistes prévoient également pour les prochaines années.

La Cour supérieure, en 2020, et la Cour d'appel du Québec, en 2023, invalidaient successivement les articles concernés de la Loi 15.

Le 22 novembre 2023 l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal écrivait à madame Sonia Bélanger, lui demandant, en tant que Ministre déléguée aux Aînés, de prendre acte de ces jugements et d'intervenir auprès du gouvernement et du Procureur général du Québec afin de retirer sa contestation à la Cour suprême du Canada. Cela permettrait à la Ville de Montréal et aux autres municipalités de rétablir les indexations et de procéder au versement des sommes dues aux retraités qui ne cessent de s'appauvrir depuis la suppression de l'indexation automatique prévue dans les règlements des régimes de retraite des employés municipaux (voir la lettre ci-jointe).

Compte tenu que notre Association n'a reçu aucune réponse ou accusé de réception de la ministre, **je m'adresse à vous, en tant que députée de ma circonscription, et vous demande d'intervenir auprès de la Ministre déléguée à la Santé et aux Aînés et du gouvernement afin de donner suite à notre requête, de prendre acte des jugements de la Cour supérieure et de la Cour d'appel du Québec et de retirer la contestation du Procureur général du Québec à la Cour suprême du Canada.**

Merci de votre compréhension et votre support!

Votre nom

Retraitée de la Ville de Montréal